



Publié le 11 juin 2025

Séance ordinaire du 03 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Djamel BOUTECHICHE à Abdelmalik SINI, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Laurent JOVENET à Marie-José FACQ

Absentes : Corinne DESPREZ, Marie-Pascale SALVINO

Monsieur Christophe LOURDAUX a été désigné secrétaire de séance

3 - DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES FACULTATIVES

Présidées de droit par le Maire, les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal et d'instruire les dossiers en amont.

Les commissions communales ne disposent d'aucun pouvoir de décision. En effet, seul le conseil municipal est compétent pour prendre les décisions finales.

Le nombre de commissions est librement fixé par le conseil municipal tout comme le nombre des membres qui les composent.

Le conseil municipal détermine librement le champ de compétence des commissions.

Il est également rappelé que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Vu l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire et des adjoints, en date du 16 mai 2025 impliquant une nouvelle composition du conseil municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la nouvelle composition des commissions municipales facultatives,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder, au scrutin à main levée, à la désignation des nouveaux membres des commissions municipales comme suit :

SPORT / COORDINATION DES PROJETS	LOGEMENTS / VIE ASSOCIATIVE	SECURITE / PREVENTION/ SERVICE A LA POPULATION / DEVELOPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI /INSERTION
LEMAITRE Georges LOURDAUX Christophe VALIN Yves WAGON Chantal BOUTECHICHE Djamel JOVENET Laurent BARTKOWIAK Annick	DESMONS Mathilde LORTHIOS Dorothée PLOUVIN Arlette BOUTECHICHE Djamel CARLIER Rudy FACQ Marie-José BARTKOWIAK Annick	SINI Abdelmalik VALIN Yves PLATEAU Françoise LOURDAUX Christophe VERON Philippe VALEMBOSIS Franck GORA Bernard FIEUW Carine
SOLIDARITE/AFFAIRES SOCIALES ET FAMILIALES / PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	AMENAGEMENT DE LA VILLE / NUMERIQUE/ TRANSITION ENERGETIQUE	ECOLE/CULTURE ECHANGES
LORTHIOS Dorothée MOREL Bernard PLOUVIN Arlette WAGON Chantal MARLAIRE Monique FACQ Marie-José GORA Bernard SALVINO Marie-Pascale	SZYMANEK Didier VERON Philippe NOUI Brahim VALLIN Lydie PLATEAU Françoise VALEMBOSIS Franck GORA Bernard KACZMAREK Freddy	VALLIN Lydie MARLAIRE Monique LORTHIOS Dorothée SZYMANEK Didier MOREL Bernard FIEUW Carine
VIE DES QUARTIERS	JEUNESSE	AINES/FESTIVITES
BOUTECHICHE Djamel PLOUVIN Arlette SINI Abdelmalik DESPREZ Corinne VALIN Yves JOVENET Laurent SALVINO Marie-Pascale	WAGON Chantal BOUTECHICHE Djamel MOREL Bernard VALLIN Lydie NOUI Brahim JOVENET Laurent KACZMAREK Freddy	CARLIER Rudy DESPREZ Corinne WAGON Chantal LOURDAUX Christophe MARLAIRE Monique VALEMBOSIS Franck BARTKOWIAK Annick
TRAVAUX ET ACCESSIBILITE	FINANCES	
NOUI Brahim SZYMANEK Didier DESPREZ Corinne VERON Philippe DESMONS Mathilde FACQ Marie-José LESAGE Jean-Pierre	Monsieur le Maire PLATEAU Françoise SINI Abdelmalik SZYMANEK Didier DESMONS Mathilde FACQ Marie-José GORA Bernard KACZMAREK Freddy	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la désignation des nouveaux membres des commissions municipales telle que susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250603-D_20250603_03-DE



Le Secrétaire de Séance

Christophe LOURDAUX



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH

